



Vers une nouvelle évaluation de l'entreprise agricole

Dans la continuité de ses travaux de 2021 sur les valeurs de l'entreprise agricole, le cabinet Optimes propose une nouvelle méthode d'évaluation de l'entreprise agricole qui prend en compte l'ensemble des valeurs et des risques immatériels, permettant ainsi de valoriser le dynamisme de l'entreprise agricole.

La notion d'entreprise agricole s'est progressivement instaurée dans notre législation pour remplacer celle d'exploitation agricole. Ainsi depuis la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006 l'entreprise agricole est reconnue comme une unité juridique et économique. Cette évolution doit encore se traduire dans une possibilité d'évaluation économique prenant en compte les nouvelles formes d'activités des entreprises agricoles. Dans une note qui leur a été commandée par Agridées, intitulée « *Vers une nouvelle évaluation de l'entreprise agricole* », les auteurs, membres du Cabinet Optimes (voir encadré), dressent tout d'abord un état des lieux des méthodes existantes et des principes utilisés. Ils soulignent que la valeur vénale, notion objective utilisée avec la méthode patrimoniale, n'intègre pas les qualités du vendeur et de l'acheteur. De plus, elle est établie à un moment donné qui ne prend donc pas en compte les perspectives d'évolution des actifs de l'entreprise, ni de sa rentabilité. Les auteurs évoquent également la méthode dite VEA (valeur de l'entreprise agricole), élaborée par les Experts du Nord (qui combine la valeur patrimoniale et la valeur de rendement) et qui a été actualisée en 2023.

Valoriser le dynamisme de l'entrepreneur

Dans une seconde partie les auteurs développent la méthode Optimes, déjà abordée dans un article de *La Revue Agridées* de décembre 2021. Elle s'appuie sur les méthodes existantes précédemment citées, mais innove par la prise en compte d'un ensemble valeurs/risques immatériels dans la



Ce document est téléchargeable gratuitement sur le site www.agridees.com

valorisation financière de l'entreprise. L'objectif est de valoriser les éléments qui donnent de la valeur à l'entreprise, tels qu'une démarche qualité ou un système de production vertueux et résilient. Sont ainsi distinguées 5 thématiques (capital de Production, capital Stratégie, capital Aval, capital Sociétal et capital Humain) qui font l'objet ensuite d'une notation par l'expert (note entre + 10 et - 10) selon 51 critères. L'impact de la participation de l'ensemble « Valeurs/Risques » serait toutefois limité à plus ou moins 50 % de la valeur globale précédemment calculée (incluant Valeur des Actifs de l'Activité (VAA) et Valeur de Rendement (VR). Cette méthode sera probablement amenée à évoluer encore. Les auteurs s'interrogent ainsi sur les possibilités de prise en compte dans l'évaluation de l'entreprise de nouveaux facteurs de valeur encore difficilement mesurables, tels que la fertilité durable des sols, les actions de RSE, le rôle dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, voire l'adaptabilité aux changements climatiques. ▶

Isabelle Delourme

Vers une nouvelle évaluation de l'entreprise agricole

Cette note publiée par Agridées a été élaborée et rédigée par les membres de l'équipe du cabinet Optimes: Claude Domenget, Guillaume Favoreu et Clémence Margelin. Elle est téléchargeable sur le site www.agridees.com

Depuis plus de 30 ans, le cabinet Optimes est spécialisé dans le conseil de gestion aux entreprises agricoles et agroalimentaires. Totalement indépendant, il est installé près de Toulouse et accompagne des entreprises situées dans toute la France. C'est dans ce cadre qu'il réalise régulièrement des évaluations d'entreprises (judiciaires ou privées) ou en accompagnement de leurs clients à la cession et transmission de leur entreprise.